

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de Toul

Commune de Domèvre-en-Haye

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François SEGALT, Maire, sur la convocation qu'il leur a été adressée, le 14 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 7 ; Votants : 9

Étaient présents : Mesdames DI REZZE, HURPEAU,

Messieurs BESANCON, GALIZOT, PIERRON, SEGALT, VEITH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : Madame Cathy LEMOYNE, pouvoir donné à Monsieur Pascal GALIZOT,

Monsieur Vincent PREVOT, pouvoir donné à Madame Séverine DI REZZE.

Étaient absents : Monsieur Lionel BASTIEN

Madame Corinne CHRETIEN

Mme Samar HURPEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2024-23: Subvention Amicale des Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré la présidente et la trésorière de l'Amicale des Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye ainsi que le chef du centre des Côtes en Haye suite à une demande de subvention envoyée à l'ensemble des communes du territoire.

Cette demande a été faite afin d'améliorer les infrastructures et l'acquisition de matériels de formation pour le centre.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

- **ACCEPTE de verser 300,00 €** au titre d'une subvention à l'**Amicale des Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye**

- **CHARGE Monsieur le Maire** d'en informer la présidente ainsi que le Trésorier de la commune.

Délibération n°2024-24: Subvention Association Familles Rurales de la Côte en Haye

Dans le cadre de sa mission France Services et avec le soutien de la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

- **ACCEPTE de verser 5 000,00 €** au titre d'une subvention à l'**Association Familles Rurales de la Côte en Haye,**

- **CHARGE Monsieur le Maire** d'en informer la présidente ainsi que le Trésorier de la commune.